

## RECTIFICATIFS

**Rectificatif à la directive 93/15/CEE du Conseil, du 5 avril 1993, relative à l'harmonisation des dispositions concernant la mise sur le marché et le contrôle des explosifs à usage civil**

*(« Journal officiel des Communautés européennes » n° L 121 du 15 mai 1993.)*

Page 27 :

— à l'annexe I point II 1 d):

*au lieu de:* «... compte tenu de leur stabilité...»,

*lire:* «... compte tenu de leur stabilité...»,

— à l'annexe II point II 2 A a):

*au lieu de:* «... et conduisant à leur décomposition complète»,

*lire:* «... et conduisant à leur détonation ou déflagration complète».

---